



Sainte Geneviève des Bois, le cycle binaire imposé aux nocteux.

Par note n°51/2021 du 10/03/2021, madame WATTEEL, cheffe de la circonscription d'Agglomération de Sainte Geneviève des Bois, fixait les règles de la consultation dans le cadre de l'évolution des cycles horaires.

Si les règles édictées sont claires...



L'expérimentation du cycle binaire ne pourrait être retenue qu'en cas de majorité globale nette, dont une part significative à la nuit.



Pour le binaire, la majorité retenue fixée par l'administration est de 80% de l'ensemble des effectifs (jour et nuit), dont au moins 50% des effectifs nuits qui y sont favorables.

... les résultats le sont tout autant !

SOURCE ADMINISTRATION

CYCLES	RESULTAT
Binaire Jour	36
4/2 classique nuit	11
Binaire Nuit	2
4/2 Compressé jour	1
Nul	1 (Binaire jour barré)
Non votant	1

TOTAL :

52 participants

**Seuls 71.7%
sont favorables
au binaire,
dont
94.73% du jour
contre seulement
18.2% de la nuit.**

**Donc résultats
non conformes**

Malgré ce rejet des collègues de nuit, le binaire sera mis en test dans le service

Alors, ALLIANCE PN 91 pose deux questions :

**Pourquoi édicter des règles quant au scrutin,
si c'est pour immédiatement les contourner soi même?**

**Pourquoi ne pas satisfaire tous les policiers avec le cycle adaptable
(12h08 jour et 4X2 la nuit), d'autant que des effectifs semblent prévus?**



ALLIANCE Police Nationale
RENOUVEAU DETERMINATION EXIGENCE!
Pour la défense de vos conditions de travail.